

N° 11/2019

Nos réf. : AT/HT/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Tampon Sous-préfecture



DATE DE CONVOCATION :
06/03/2019

DATE D’AFFICHAGE :
14/03/2019

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 27
Présents : 18
Votants : 24
Ayant donné procuration : 6
Absents excusés : 1
Absents : 2
Exclus : 0

OBJET :

***Subvention / Réfection
revêtement rue du Mont-Bart***

RÉSULTAT DU VOTE :

- *Pour : 24*
- *Contre : 0*
- *Abstention : 0*

L’an deux mil dix neuf le quatorze mars à vingt heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de **Madame Agnès TRAVERSIER, Maire**

Étaient présents : TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, LIPSKI Jean-Pierre, VILMINOT Pascal, MULLER-FRAS Stéphanie, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, GLAB Grégory, GROSJEAN Aline, ADDE Patrick, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, MORASCHETTI Élisabeth (arrivée à 20h25), LOUYS Jean-Pierre (arrivé à 20h05), HERGAS Jasminska.

Était représentée : BORNE Aurélien, LALLAOUA Nora, NOIROT Catherine, SEGAUD Grégoire, PLANÇON Aurélie, MÉRAUX Jocelyne.

Procurations données : BORNE Aurélien a donné procuration à DURY Bernard, LALLAOUA Nora a donné procuration à JELIC Céline, NOIROT Catherine a donné procuration à ATAR Nathalie, SEGAUD Grégoire a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, PLANÇON Aurélie a donné procuration à GROSJEAN Aline, MÉRAUX Jocelyne a donné procuration à RADREAU Sophie.

Absente excusée : DELMARRE Véronique,

Absents : MORANDINI-HENRICI Séverine, GORGULU Alpay.

Madame Céline JELIC est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal de Bavans, sur proposition de Madame le Maire,
Par 24 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :

- sollicite la participation de l’État au titre des fonds DETR,

- s’engage à réaliser et à financer des travaux concernant **la réfection du revêtement de la partie basse de la rue du Mont-Bart et la création d’un trottoir** dont le montant s’élève à 41 673,00 € HT soit 50 007.60 € TTC,

- se prononce sur le plan de financement prévisionnel suivant (montants en € TTC) :

▪ Fonds propres de la commune en fonction des participations attendues :	35 422.05 €
▪ Subvention DETR (État)	14 585.55 €

- sollicite en conséquence le soutien financier de l'État,

- s'engage à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

Fait et délibéré à Bavans, le 14/03/2019

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 14/03/2019
Publiée le 14/03/2019.....
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' followed by a flourish.

